

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 6 février 2025

L'an 2025 et le 6 février à 17h15, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 30 janvier 2025.

Date de la convocation : 30 janvier 2025

Date d'affichage : 30 janvier 2025

Délibération N° 06-02-2025 / N°12

Etaient présents les membres en exercice : 84

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Eric Poulain, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Alexandre Decry, Roland Descamps, Joël Toursel, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 9

Membres votants : 97

Absents : Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Jean Bridel, Romuald Delattre, Jean-Louis Cauvet, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle.

Absents excusés : Christian Boucly, Alain Traisnel, Serge Leu, Xavier Normand, Philippe Vanderbeken

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sylvie Gabez ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Thomas Bonnelle ayant donné procuration à Michel Seroux, Luc Delaporte ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Jean-Pierre Marocchini ayant donné procuration à Harold Tétu, Jean-François Varoqui ayant donné procuration à Joël Toursel, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux

Secrétaire de séance : Benoit François

Titre de la délibération : Convention de mise à disposition de salle Aubigny-en-Artois et avenant Pas-en-Artois - France Services et Guichet Unique de l'Habitat

Monsieur le Vice-Président rappelle le fonctionnement de la structure France Services itinérante de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois. Il précise qu'afin de permettre aux habitants du territoire de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près de chez eux, le circuit d'itinérance a été redéfini.

Une nouvelle permanence s'installera donc dans les anciens locaux de la perception d'Aubigny-en-Artois (bâtiment communal) tous les mardis à compter du 4 mars 2025, en présence du Guichet Unique de l'Habitat dans le cadre de l'ORT.

Afin de donner un cadre de fonctionnement réglementaire à cette prestation, Monsieur le Vice-Président propose qu'une convention soit signée avec la commune d'Aubigny-en-Artois mettant à disposition le bâtiment de l'ancienne perception. Il précise que cette convention prévoit une mise à disposition à titre gracieux.

Le Guichet Unique de l'Habitat rejoindra également les permanences France Services à Pas-en-Artois tous les jeudis, à compter du 6 mars 2025.

Suite à l'avis favorable du Bureau du 29 janvier 2025, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- la signature de la convention avec la commune d'Aubigny-en-Artois, pour une période d'un an, à savoir du 04 mars 2025 au 3 mars 2026
- la rédaction d'un avenant de la convention de mise à disposition de bâtiment de la commune de Pas-en-Artois afin d'y faire figurer les permanences des partenaires France Services et du Guichet Unique de l'Habitat.



Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 10/02/2025 et publication ou notification du 10/02/2025

